

3. PERSONNEL DE SANTÉ

3.10. Rémunération du personnel infirmier

Le niveau de rémunération des infirmières est un des facteurs qui influent sur la satisfaction professionnelle et sur l'attrait de la profession. Il a aussi un effet direct sur les coûts, étant donné que les salaires représentent une des principales lignes de dépenses des systèmes de santé.

Il est difficile de rassembler des données comparables sur la rémunération des infirmières, du fait que les pays collectent des données auprès de sources différentes, couvrant des catégories d'infirmières différentes. Les données présentées dans cette section portent de manière générale sur la rémunération des infirmières qui travaillent dans les hôpitaux, mais la couverture des données est différente pour certains pays (voir l'encadré « Définition et écarts » ci-dessous).

Les données sur la rémunération des infirmières sont présentées de deux manières : 1) par comparaison au salaire moyen de l'ensemble des travailleurs dans le pays, ce qui donne une indication de l'attrait financier du métier d'infirmière par rapport aux autres professions; et 2) sur la base d'une monnaie commune (le dollar US), corrigé par les parités de pouvoir d'achat, pour donner une indication du bien-être économique des infirmières par comparaison avec leurs homologues des autres pays.

Dans la plupart des pays, la rémunération des infirmières est supérieure au salaire moyen de l'ensemble des travailleurs du pays (graphique 3.10.1). C'est particulièrement le cas au Mexique, où le revenu des infirmières est supérieur au double du salaire moyen. Au Portugal, il est 70 % plus élevé. À l'opposé, le revenu des infirmières est inférieur au salaire moyen en Hongrie, République slovaque, République tchèque et Finlande. En Finlande, la croissance du salaire des infirmières a été inférieure à celle du salaire moyen entre 2000 et 2007, mais cet écart devrait se réduire dans les années à venir du fait que les infirmières ont obtenu une hausse de salaire substantielle à partir de 2008.

Après conversion en une monnaie commune, la rémunération des infirmières est quatre à six fois plus élevée au Luxembourg qu'en République slovaque, Hongrie et République tchèque (graphique 3.10.2). Les infirmières aux États-Unis ont aussi des revenus relativement élevés par comparaison avec leurs homologues des autres pays. Cela peut expliquer la capacité des États-Unis d'attirer de nombreuses infirmières d'autres pays (OCDE, 2007a; Aiken et Cheung, 2008). Au Mexique, bien que les salaires des infirmières semblent élevés par rapport aux autres travailleurs de ce pays, leur revenu est bas par comparaison avec les infirmières aux États-Unis et dans d'autres pays.

La rémunération des infirmières en termes réels a augmenté dans tous les pays de l'OCDE depuis cinq à dix ans, à l'exception du Mexique (graphique 3.10.3). Le taux de croissance a été particulièrement fort en République

slovaque et République tchèque, ce qui a réduit dans une certaine mesure l'écart avec les autres pays d'Europe. Au Royaume-Uni, le revenu des infirmières en termes réels a augmenté au rythme moyen de 3 % par an durant ces dix dernières années, soit deux fois plus rapidement que le salaire moyen dans l'économie.

Certains états indiquent que les bas salaires sont une des raisons pour lesquelles certaines infirmières quittent la profession (Hasselhorn et al., 2005). Toutefois, d'autres études ne trouvent qu'une faible corrélation entre le salaire et l'offre de personnel infirmier (Shield, 2004; Chiha et Link, 2003; Antonazzo et al., 2003). D'autres dispositions, comme l'amélioration de la flexibilité des horaires de travail et les possibilités de développement de carrière, peuvent aussi contribuer à attirer et retenir un plus grand nombre d'infirmières (OCDE, 2008e).

Définition et écarts

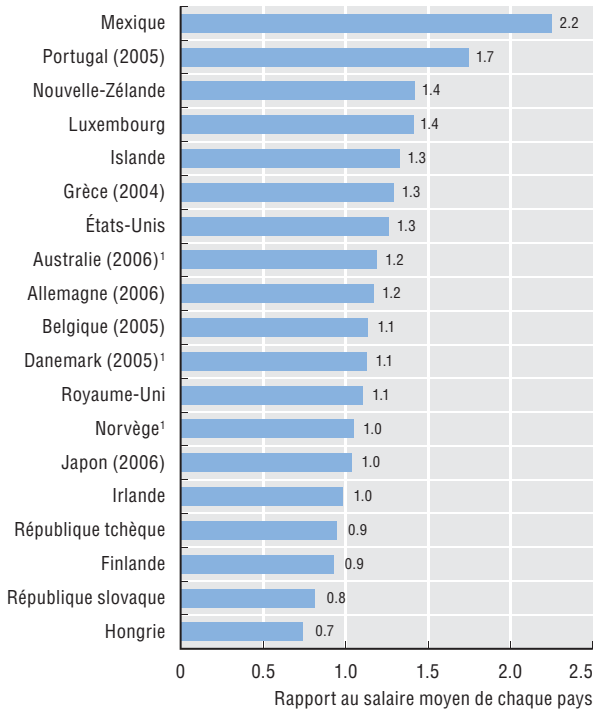
La rémunération du personnel infirmier correspond au revenu annuel brut moyen, qui inclut les cotisations de sécurité sociale et l'impôt sur le revenu à la charge du salarié. Ce revenu doit normalement inclure tous les paiements supplémentaires tels que les primes et paiements des gardes de nuit et des heures supplémentaires. Dans la plupart des pays, les données se rapportent spécifiquement aux infirmières qui travaillent dans les hôpitaux; toutefois, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, les données couvrent aussi les infirmières travaillant à l'extérieur de l'hôpital.

Les données ne concernent que les infirmières qualifiées (« de niveau supérieur ») en Australie, au Danemark et en Norvège, d'où une surestimation par rapport aux autres pays qui incluent aussi les infirmières auxiliaires qualifiées.

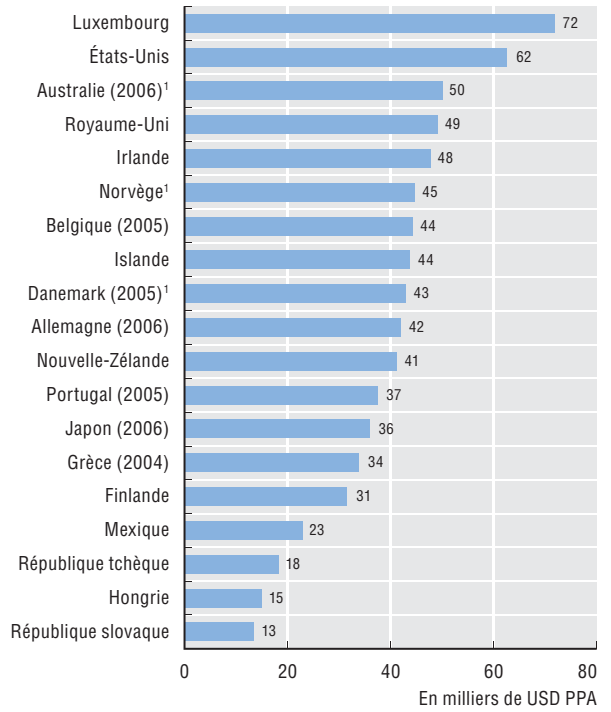
Les données portent sur les infirmières travaillant à temps plein, à l'exception de la Belgique où les infirmières à temps partiel sont aussi prises en compte (d'où une sous-estimation). Les données de certains pays n'incluent pas le paiement des heures supplémentaires (Irlande et Mexique). Aucun pays ne fournit de données sur les paiements informels, qui dans certains pays peuvent représenter une part non négligeable du revenu.

La rémunération des infirmières est comparée au salaire moyen des salariés à temps plein de tous les secteurs du pays, sauf pour l'Islande, le Mexique et la Nouvelle-Zélande où elle est comparée au salaire moyen dans certaines branches industrielles.

3.10.1 Rémunération des infirmiers en hôpital par rapport au salaire moyen, 2007 (ou dernière année disponible)

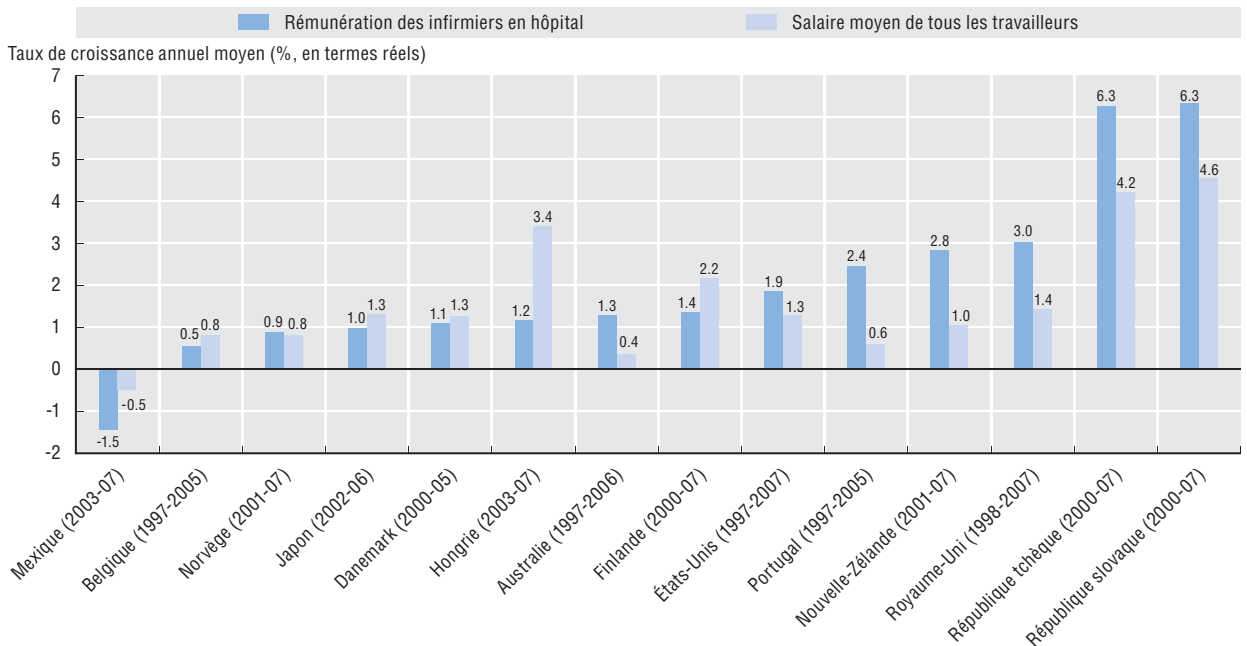


3.10.2 Rémunération des infirmiers en hôpital, en USD PPA, 2007 (ou dernière année disponible)



1. Les données se rapportent uniquement aux infirmiers de niveau plus élevé en Australie, au Danemark et en Norvège.

3.10.3 Évolution de la rémunération des infirmiers en hôpital



Source : Eco-Santé OCDE 2009 pour la rémunération des infirmiers; Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2009 et Les impôts sur les salaires 2009 pour le salaire moyen des travailleurs dans l'économie.



Extrait de :
Health at a Glance 2009
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/health_glance-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Rémunération du personnel infirmier », dans *Health at a Glance 2009 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2009-33-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.